

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Valdoie**

### **Introduction**

Valdoie est une commune traversée par de nombreuses voitures, ce qui crée des problèmes importants : bouchons, stationnement anarchique aux abords des écoles, ... ce qui représentent un danger pour les usagers des mobilités douces.

Pour que Valdoie ne soit pas qu'un axe de transit automobile, nous réclamons des aménagements cyclables pour circuler en toute sécurité: faire nos courses, emmener les enfants à l'école, rejoindre notre travail ... . Dans cette optique, nous vous proposons d'(e):

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.  
*Un plan vélo ambitieux avec un planning des aménagements prévus*

#### **Action n°2 :**

Affecter 30 000 € du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - réaménagement du trottoir et des galets rue de Turenne

- créer une connexion rue Léon Blum entre la rue du 1er mai et la rue de la Gare
- créer une piste sécurisée rue de Vesoul pour rejoindre Cravanche, et le Technom
- rue Emile Zola
- rue de Blumberg

#### **Action n°4 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : - ZAC du bois de l'Arsot en venant de la piste cyclables F Mitterrand avec la liste des commerces (pictogrammes alimentaires, services...)

- ZAC des Moulins s/s Bois
- ZAC de la Rosemontoise
- Mairie,
- Conservatoire
- Equipements sportifs du Monceau

#### **Action n°5 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines - Rejoindre le Technom efficacement et de façon sécurisée

- Créer une connexion avec Cravanche et le centre B Frachon
- Travailler sur la liaison avec la piste du Vieil Armand
- Continuer la liaison cyclable venant d'Eloie.

#### **Action n°6 :**

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

- *mettre à disposition une adresse mail pour alerter de l'état de la chaussée (par exemple quelque chose d'équivalent à "Allô voirie" sur Belfort)*

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

### **Action n°7 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. - rue de Turenne

- rue Vipalogo

### **Action n°8 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

- *rue des Erables*

- *rue Jean Monnet*

- *chemin Alexandre*

- *rue Leon Blum*

- *"chemin de Turenne"*

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

### **Action n°9 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé et abrité :

- Place Larger, proche de l'arrêt bus, pour favoriser l'intermodalité avec les lignes de bus n°1 et n°3

- A la sablière pour favoriser le covoiturage, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

### **Action n°10 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

### **Action n°11 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

### **Action n°12 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*Ajouter des stations de vélo Optymo :*

- *A la rosemontoise*

- *Au conservatoire*

- *Au complexe sportif du Monceau*

## **Promouvoir une culture vélo**

### **Action n°13 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°14 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°15 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°16 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°17 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Par exemple rappeler qu'il est autorisé pour un automobiliste, de franchir la ligne blanche continue, lors du dépassement d'un cycliste.*

*Dépassement qui doit se faire en gardant une distance MINIMALE de 1 m entre l'auto et le cycliste en ville, et 1m50 hors agglomération.*